

CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2011

Etaient présents :

Jean-Claude Colliard, Bernard Boucault, Alain Cadix, Christian Forestier, Eric Gross, Jean-Paul Hautier, Pascal Morand, Denis Pelletier, Chantal Cases, François Weil.

Joachim Bitterlich, Jean-Richard Cytermann, Claudie Haigneré, Odile Quintin, Isabelle This Saint-Jean.

Jean Da Silva, Philippe Hoffmann, Jean-Claude Ziv, Catherine Robin, Benjamin Salesse, Renaud Bécot, Pauline Delage.

Assistaient au Conseil : Bernadette Petit, représentant M. le Recteur, Hugues Brunet, Georges Vayrou.

Excusés :

Jean-Michel Leniaud (pouvoir à Denis Pelletier), Antoinette Le Normand-Romain (pouvoir à Jean-Claude Colliard), Franciscus Verellen.

Pascal Antoine (pouvoir à Benjamin Salesse), Julie Le Mazier (pouvoir à Renaud Bécot).

Ordre du jour :

1. Approbation du relevé de décisions du Conseil d'administration du 6 juillet 2011 ;
2. Approbation du relevé de décisions du Conseil d'administration du 16.09.2011 ;
3. Locaux : Bail locaux ;
4. Convention Opération Campus : délégation de signature au Président ;
5. ~~Ecole du Louvre : adhésion en tant que membre associé ;~~ **RETIRE**
6. Statut d'affilié ;
7. Avenant 2012 de la convention du 8 mars 2011 ;
8. Frais de déplacement ;
9. Budget 2012 ;
10. Ouverture de compte pour carte affaires ;
11. Idex 2, projet PNMU ;
12. Questions diverses.

Le Président ouvre la séance à 15 heures en remerciant les participants pour leur présence. Il demande au Délégué Général de faire lecture des excuses et des pouvoirs.

1. Approbation du relevé de décisions du Conseil d'administration du 6 juillet 2011 ;

Le Président demande aux participants si le relevé de décisions appelle des modifications. Aucune demande de modification n'ayant été formulée, le relevé de décisions est adopté.

Nombre de votants : 26

Nombre de votes pour : 26

Nombre de votes contre : 0

Nombre de votes blancs : 0

Nombre d'abstentions : 0

2. Approbation du relevé de décisions du Conseil d'administration du 16.09.2011 ;

Le Président demande aux participants si le relevé de décisions appelle des modifications. Aucune demande de modification n'ayant été formulée, le relevé de décisions est adopté.

Nombre de votants : 26

Nombre de votes pour : 26

Nombre de votes contre : 0

Nombre de votes blancs : 0

Nombre d'abstentions : 0

3. Locaux : Bail locaux ;

Le Président indique qu'après plusieurs visites, une opportunité très intéressante a été trouvée par Hugues Brunet au 15, rue Soufflot 75005 PARIS et il lui passe la parole pour donner de plus amples détails.

Ces locaux, proposés par la société CBRE, sont situés au 15, rue Soufflot 1^{er} étage pour une superficie de 330m². Les locaux ont été refaits à neuf (peintures, boiseries et moquettes). Ils présentent une localisation extraordinaire.

Ces locaux sont proposés à la location au travers d'un bail commercial 3/6/9ans dont la version finale a été adressée aux administrateurs par messagerie électronique le 9 novembre 2011. La prise d'effet du bail est prévue le 1 décembre 2011.

Les conditions sont les suivantes :

	Avant négociation	Après négociation
Loyer	450 € HT/HC/m2/an	389,92 € HT/HC/m2/an pour la période d'engagement ferme des 3 ans grâce à une franchise de loyer de 4 mois
Provision sur charges	31 € HT/m2/an	31 € HT/m2/an
Impôts fonciers	4995 € HT charge du preneur	A la charge du bailleur
Taxes bureaux	15,91 € HT/m2/an à la charge du Preneur	15,91 € HT/m2/an à la charge du Preneur
Dépôt de garantie	3 mois de loyer HT/HC payables à la signature (36190 € HT)	AUCUN
Honoraires de commercialisation	30 % HT du loyer annuel inscrit au bail HT/HC soit 43428 € HT	20 % HT du loyer annuel inscrit au bail HT/HC soit 28952 € HT

En tant qu'établissement public, nous sommes soumis à avis préalable de France domaine. Ce dernier a émis un avis favorable en date du 10 novembre 2011 tant au regard des conditions financières que sur la conformité de l'opération aux orientations de la politique immobilière de l'Etat.

Vote : Le Conseil d'administration autorise le Président à signer le contrat de bail sur la base des conditions financières présentées ci-dessus.

Nombre de votants : 26

Nombre de votes pour : 26

Nombre de votes contre : 0

Nombre de votes blancs : 0

Nombre d'abstentions : 0

4. Convention Opération Campus : délégation de signature au Président ;

Dans le cadre de l'Opération Campus, le Pres hésam bénéficie d'une dotation en capital de 100M€ annoncée par l'Etat en avril 2011.

Quatre projets sont positionnés dans le cadre du projet « CAMPUS PRES hésam » mais qu'il convient de traiter en deux sous-ensembles :

Un premier sous-ensemble, rappelé pour mémoire, dont le financement ne fait pas appel à la dotation objet de la convention :

- La réhabilitation de 3 000 m² insalubres dans les locaux du Conservatoire national des arts et métiers, rue Saint-Martin ; le financement de cette réhabilitation étant prélevé sur les intérêts intermédiaires de l'Opération Campus.

Un deuxième sous-ensemble concerné par la convention appelé projet Campus PRES héSam :

- La rénovation de deux étages du bâtiment 54 boulevard Raspail permettant ainsi à l'EHESS de préserver son implantation historique ;
- La transformation de la caserne Lourcine en centre universitaire porté par l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
- Le projet d'extension du centre parisien de Arts et Métiers ParisTech, le long de l'avenue Stephen Pichon dans le 13^e arrondissement.

Dans ce contexte, il est nécessaire d'établir une convention qui constate l'accord des parties (Etat, Pres héSam et les établissements concernées) en vue de la réalisation du projet Campus PRES héSam formulé dans le cadre de l'Opération Campus

Vote : Le Conseil d'administration autorise le Président à signer la convention d'ingénierie de projet entre l'Etat, le Pres héSam et les établissements concernés (Université Paris1 Panthéon-Sorbonne, ENSAM).

Nombre de votants : 26

Nombre de votes pour : 26

Nombre de votes contre : 0

Nombre de votes blancs : 0

Nombre d'abstentions : 0

5. Ecole du Louvre : adhésion en tant que membre associé ;

Le présent point est retiré de l'ordre du jour, il sera présenté à la prochaine réunion du Conseil administration.

6. Statut d'affilié ;

Le Président présente la première ébauche des réflexions pour un statut d'affilié et indique qu'il faut poursuivre la réflexion et laisse la parole aux administrateurs pour réactions.

Dans le cadre des objectifs et de la typologie des organisations qui pourraient conduire une démarche d'adhésion d'un statut d'affilié, il convient de préciser que les candidats devront

être des « bijoux » dans leurs domaines mais aussi constituer un apport de compétences en complément des nôtres.

Les administrateurs admettent qu'il convient d'attendre les résultats de l'Idex avant de finaliser les modalités de ce statut d'affilié. Les caractéristiques du périmètre d'excellence du projet PNMU nous obligeront à réfléchir sur les modalités d'adhésion et d'intégration à la dynamique Idex.

Le Président encourage les administrateurs qui le souhaitent à s'impliquer dans la définition de ce futur statut d'affilié.

7. Avenant 2012 de la convention du 8 mars 2011 ;

Une convention générale en date du 8 mars 2011 entre l'ensemble des établissements du Pres et Paris 1 porte sur le fait que le Pres confie à l'Université Paris 1 et à son agent comptable la gestion financière du Pres.

Cette convention permet une souplesse de fonctionnement extrêmement importante en cas d'avances de dépenses pour le compte du Pres par les établissements membres.

Le présent avenant qui est soumis aux administrateurs, prolonge les effets de la convention du 8 mars 2011 prévue uniquement pour l'année 2011.

Les administrateurs demandent de ne pas limiter la portée de l'avenant à l'année 2012 et par conséquent de supprimer l'article 3.

Vote : Le Conseil d'administration adopte à l'unanimité l'avenant à la convention du 8 mars 2011 moyennant les demandes de modifications exprimées.

Nombre de votants : 26

Nombre de votes pour : 26

Nombre de votes contre : 0

Nombre de votes blancs : 0

Nombre d'abstentions : 0

8. Frais de déplacement ;

En application de l'article 7, alinéa 5, du décret du 3 juillet 2006, il est proposé d'adopter le régime dérogatoire suivant.

1. Prise en charge des frais d'hébergement ;

Jusqu'au 31.12.2012, les frais d'hébergement peuvent être pris en charge au-delà du barème réglementaire, avec l'accord préalable du Président ou du Délégué Général. Cette prise en charge au-delà du barème est possible sur la base du montant réel des frais engagés (sur production de justificatifs) dans la limite d'un plafond de 150€ par nuitée :

- Personnes extérieures à l'administration : les experts français ou étrangers extérieurs à l'administration, en mission pour le compte de l'Université, pourront être indemnisés sur la base du montant réel des frais engagés (production de justificatifs), dans la limite du plafond fixé ci-dessus.
- Activités liées à la recherche ou aux relations internationales : il pourra être dérogé aux conditions ordinaires de prise en charge des frais d'hébergement pour les personnalités scientifiques ou participant à des activités de relations internationales.

2. Modes particuliers de transports

- Le Taxi : Il est autorisé sur de courtes distances dans les cas suivants :
 - absence permanente ou occasionnelle de moyens de transports en commun ;
 - transport de matériel fragile, lourd, encombrant ou précieux ;
 - utilisation collective du taxi s'avérant moins onéreuse que les coûts individuels des moyens de transports en commun.Le justificatif original (facture ou fiche de taxi) et le motif de l'utilisation du taxi doivent être joints à l'ordre de mission.
- Location de voiture : Elle nécessite une autorisation préalable du Président ou du Délégué Général. Le véhicule est autorisé pour les motifs suivants :
 - à défaut de tout autre moyen de transport adapté ;
 - en cas de déplacement itinérant dans une zone géographique restreinte
 - très exceptionnellement, lorsqu'il y a obligation attestée de transporter du matériel fragile, lourd ou encombrant.

Vote : Le Conseil d'administration adopte le régime dérogatoire ci-dessus en application de l'article 7, alinéa 5 du décret du 3 juillet 2006.

Nombre de votants : 26

Nombre de votes pour : 23

Nombre de votes contre : 3

Nombre de votes blancs : 0

Nombre d'abstentions : 0

9. Budget 2012 :

Le Président aborde le budget 2012 et laisse la parole au Délégué général pour présentation.



COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL 2012

DEPENSES	Budget primitif	Estimation	Exécution	RECETTES	Budget primitif	Estimation	Exécution
C60 : achats et variations des stocks	62 000,00 €			C70 : ventes produits, prestations de services, marchandises	2 412 000,00 €		
C61 : services extérieurs	215 000,00 €			C71 : production stockée			
C62 : autres services extérieurs	320 000,00 €			C72 : production immobilisée			
C63, 652 et 653 : impôts et versements assimilés sur rémun.				C7411 : subvention de fonctionnement du ministère de tutelle			
C65 et 657 : autres impôts et taxes	10 000,00 €			C 7413, 7415, 744, 746, 748 : autres subventions d'exploitation			
C64 : Charges de personnel	325 000,00 €			C76 : autres produits de gestion courante			
C66 : autres charges de gestion courante	2 477 000,00 €			C78 : produits financiers			
C68 : Fonds appel à projets	100 000,00 €			C77 : produits exceptionnels			
C69 : charges financières				C78 : reprise sur amortissements et provisions			
C67 : charges exceptionnelles				C79 : transferts de charges			
C68 : dotation aux amortissements et provisions	5 000,00 €						
C69 : impôts sur les bénéfices et assimilés							
C69 : crédits à répartir fonctionnement							
TOTAL DES DEPENSES DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	3 514 000,00 €			TOTAL DES RECETTES DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	2 412 000,00 €		
RESULTAT PREVISIONNEL				RESULTAT PREVISIONNEL (Déficit)	1 102 000,00 €		
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	3 514 000,00 €			TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	3 514 000,00 €		

TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE PREVISIONNEL 2012

EMPLOIS	Budget primitif	Estimation	Exécution	RESSOURCES	Budget primitif	Estimation	Exécution
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT	1 097 000,00 €			CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	50 000,00 €			Subventions d'investissement			
Participations et autres immobilisations financières				Dont subvention du ministère de tutelle			
Charge à répartir				Autres ressources (hors opérations d'ordre intégrées à la CAF)			
Remboursement des dettes financières				Apport (C10)			
				Produits des cessions d'éléments d'actifs (C75)			
				Augmentation de dettes financières (C18, 17)			
TOTAL DES EMPLOIS	1 147 000,00 €			TOTAL DES RESSOURCES	0,00 €		
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT				PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT	1 147 000,00 €		
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE	1 147 000,00 €			TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE	1 147 000,00 €		

Charges de personnel : 325 000,00 €
Masse de fonctionnement : 3 189 000,00 €
Masse d'investissement : 50 000,00 €

Budget certifié conforme
Le Président,

Compte de résultat :

Pour ce qui concerne les charges :

La classe 64 pour charge de personnels correspond aux emplois prévisionnels pour l'année. Il est à noter qu'au 1 janvier 2012, une partie de ce budget sera affecté au financement des ressources humaines portées par l'établissement :

- Deux postes de contractuels : Hugues BRUNET, au poste de Délégué Général et Marie-Christine HESLOT, au poste d'assistante administrative et financière notamment en charge des aspects contractuel et financiers liés aux labex et équipex ;
- L'adjonction de service de l'Agent Comptable, Georges VAYROU.

En classe 65, il a été décidé de créer un fonds de soutien à appels à projets pour un montant de 100 000€.

Pour ce qui concerne les recettes :

Une ligne fait apparaître les montants des dotations annuelles pour les labex retenus dans le cadre de la vague 1 :

- Dotation Labex CAP : 675 000€

-
- Dotation Labex CORAIL : 585 000€
 - Dotation Labex HASTEC : 576 000€
 - Dotation Labex REFI : 576 000€

Tableau de financement abrégé prévisionnel :

La partie investissement correspond aux montants pour l'équipement des locaux 15, rue Soufflot.

Le budget 2012 fait apparaître un déficit de 1 102 000€ et le tableau de financement un prélèvement sur fonds de roulement de 1 147 000€.

Le Président après épuisement des questions met au vote le budget 2012.

La représentante du Commissaire du gouvernement indique qu'elle émet toutes les réserves sur ce budget du fait qu'il est en déséquilibre et qu'elle n'a pu l'étudier du fait de la remise sur table des documents budgétaires.

Le Président donne acte du fait que les documents budgétaires ont été remis trop tardivement et cède la parole à l'Agent Comptable.

Monsieur Georges VAYROU, Agent comptable mentionne qu'à ce jour de discussion du budget 2012, il est impossible de déterminer avec exactitude le montant du fonds de roulement puisque l'exercice 2011 n'est pas clos. Cependant, il indique aux administrateurs que la réserve existe et qu'il fera un certificat administratif en conséquence.

Vote : Le Conseil d'administration adopte le budget 2012 avec les réserves du Commissaire du gouvernement.

Nombre de votants : 26

Nombre de votes pour : 26

Nombre de votes contre : 0

Nombre de votes blancs : 0

Nombre d'abstentions : 0

10. Ouverture de compte pour carte affaires ;

La carte « affaires » est un instrument qui permet de simplifier le fonctionnement de l'établissement, d'éviter les avances de frais mais également de réaliser des économies sur les coûts de fonctionnement de la structure.

La carte « affaires » est une carte bancaire établie au nom du titulaire et adossée à son compte courant personnel.

Ce dispositif qui introduit une souplesse réelle, doit cependant être encadré. Il offre en effet au titulaire de la carte la possibilité d'acheter des prestations sans ordonnancement préalable.

Dans tous les cas, l'ordonnateur ou son représentant conservent un pouvoir d'appréciation. Ils peuvent refuser le remboursement ou la prise en charge d'une dépense qu'ils jugeraient inutile au regard des besoins de l'établissement.

Enfin, ce dispositif est clairement encouragé par l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche au travers de plusieurs rapports.

La présente délibération concerne la mise en place d'une carte « affaires » au bénéfice du Délégué Général.

Vote : Le Conseil d'administration adopte à l'unanimité la mise en place d'une carte « affaires » au bénéfice du Délégué Général et autorise le Président et l'Agent comptable à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Nombre de votants : 26

Nombre de votes pour : 26

Nombre de votes contre : 0

Nombre de votes blancs : 0

Nombre d'abstentions : 0

11. Idex 2, projet PNMU :

Le Président remercie et félicite François WEIL pour la présélection du projet ainsi que toutes les personnes qui ont investi un temps important pour ce projet et passe la parole à François WEIL.

François WEIL remercie le Président et le bureau de la confiance qui lui a été témoignée en lui confiant le portage du projet PNMU dans le cadre de l'appel à projets Idex vague2.

François WEIL rappelle les dates importantes passées et notamment l'audition qui s'est déroulée le 3 novembre. Cette audition a été très remarquée par le jury à la fois par sa grande qualité et pour la grande cohésion de l'équipe d'audition.

François WEIL expose les notations du jury à savoir sur les 12 notes attribuées au projet, PNMU obtient trois A (contre deux lors de la première vague), huit B (contre trois) et un C (contre sept). Le jury relève trois principaux points positifs : « de puissants partenaires et un haut potentiel scientifique », « une proposition claire pour articuler la recherche dans des domaines d'excellence qui sont mieux définis et potentiellement très intéressants » et « la proposition concernant le 'Centre Michel Serres pour l'innovation' est particulièrement séduisante et convaincante ».

François WEIL indique que sur le principal reproche fait au projet PNMU par le jury, à savoir l'ambition et la structuration de la gouvernance (note C), François Weil rappelle que le projet a obtenu la note B pour la crédibilité et l'efficacité de la gouvernance, ce qui valide notre schéma d'ensemble. Il est évident qu'il nous faut mieux expliciter notre proposition et ce sera pour nous tout l'enjeu du mois qui vient. Il nous faut expliquer en quoi notre gouvernance est transformatrice à quatre ans et à dix ans, et comment elle fonctionne concrètement par rapport aux établissements existants.

François WEIL indique qu'il nous faut ne pas perdre de temps afin de pouvoir rendre le « document Delta » qui devra répondre aux différentes questions posées par le jury. Cette échéance est fixée au 8 décembre 2011.

12 Questions diverses :

Pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les membres du Conseil et lève la séance à 17h05.